

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le courtier en ligne iDealing adopte le self-clearing sur tous ses marchés

- *iDealing fait un pas en avant en adoptant le self-clearing (autocompensation) également au Royaume-Uni*
- *Le courtier à tarifs réduits a désormais virtuellement éliminé les frais tiers*
- *iDealing a été le premier à introduire la négociation sans commission sur Euronext en décembre dernier après avoir décidé d'appliquer le self-clearing en France, aux Pays-Bas et en Belgique*

Paris, le 12 février – iDealing, leader européen du courtage en Bourse, pratique désormais le self-clearing sur l'ensemble de ses marchés et a décidé de l'appliquer également au Royaume-Uni. Le courtier à tarifs réduits a, à présent, virtuellement éliminé les frais tiers sur l'ensemble de ses marchés.

iDealing a lancé en décembre dernier la négociation à commission nulle pour les valeurs inscrites sur Euronext après avoir opté pour le self-clearing sur tous ses marchés Euronext (France, Pays-Bas et Belgique), mais aussi l'autorèglement et l'autoconservation. La suppression des coûts tiers a permis à iDealing de proposer des services de négociation sans commission pour des actions, obligations, fonds négociés en Bourse et certains instruments financiers dérivés inscrits sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam.

Cette décision ouvre la voie à l'évolution de la structure de frais de négociation des valeurs boursières au Royaume-Uni vers celle en vigueur pour les valeurs européennes.

iDealing a été fondé au Royaume-Uni il y a 16 ans de cela, ce qui en fait l'un des plus anciens courtiers en ligne à tarifs réduits en Europe. Il a étendu ses activités à la France début 2012, puis aux Pays-Bas et à la Belgique en décembre 2015.

Depuis sa création, iDealing s'est donné pour mission de réduire les frais et de bouleverser le secteur du courtage, permettant ainsi aux investisseurs particuliers et institutionnels d'économiser beaucoup d'argent. «Si nous sommes capables de proposer des services de négociation à tarifs réduits et de rester rentables, c'est parce que nous réduisons au maximum nos coûts variables. Les quatre postes tiers les plus coûteux sont l'informatique, la conservation, le règlement et le clearing. Or, nous faisons à présent tout cela en interne, pour tous nos marchés» a expliqué Lee Foster Bowman, fondateur et PDG de iDealing.

Pour plus d'informations ou pour demander un entretien avec Lee Foster Bowman, veuillez contacter :

iDealing France

Ana Herce

+33 (0)1 73 02 67 62

ana.herce@idealing.com

À propos d'iDealing.com

Fondé en mai 2000, iDealing est l'un des principaux courtiers de titres boursiers en Europe. Possédant son siège à Londres, la société est active au Royaume-Uni, en France, en Belgique et aux Pays-Bas. iDealing propose des services d'exécution et de conservation à des prix défiant toute concurrence à des particuliers, des entreprises, des gestionnaires d'actifs et d'autres sociétés de courtage. Que ce soit par téléphone, portable, application ou Internet, iDealing permet d'acheter et de vendre actions, obligations, fonds, ETF, instruments à terme, options, FX, CFD, produits de spread betting et autres types de titres. iDealing.com Limited est immatriculé en Angleterre et au Pays de Galles (no d'entreprise 3722932) et est membre du London Stock Exchange, d'ICE Futures Europe, d'Euronext Paris, d'Euronext Amsterdam, d'Euronext Bruxelles et de Chi-X Europe. iDealing.com est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority (FCA) et agréé comme prestataire de services par l'AMF/Banque de France (ACPR), l'AFM et la FSMA.